

LE SUCCÈS INTERNATIONAL DU PROGRAMME DAFA SOULIGNÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Montréal, le 17 novembre 2016 — Le Conseil québécois du loisir (CQL) et ses principaux partenaires, soit l'Association des camps du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, la Fédération québécoise du scoutisme, Les Clubs 4-H du Québec, le Mouvement québécois des vacances familiales et les Unités régionales de services en loisir et de sport du Québec, se réjouissent que le récent *Prix international de l'innovation en loisir 2016* obtenu par le Programme DAFA (diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur) ait donné lieu aujourd'hui à une déclaration de félicitations à l'Assemblée nationale du Québec.

Monsieur Marc Carrière, député de Chapleau et adjoint parlementaire des ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Enseignement supérieur a déclaré : « *Nous pouvons tous être fiers de ce succès qui met en valeur l'expertise québécoise dans le domaine du loisir et qui a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration de plusieurs partenaires. Reconnue à travers le monde, cette prestigieuse distinction est décernée à un organisme qui a mis en œuvre des solutions originales pour promouvoir des activités de loisirs locales, régionales, nationales ou internationales, au service de l'épanouissement individuel et collectif.*

Unique et accessible partout au Québec, le programme DAFA a amplement mérité ce prix. Depuis 2009, c'est plus de 24 000 animateurs qui ont obtenu leurs diplômes en participant à cette formation. Le Québec est très fier de pouvoir compter sur un tel programme, qui répond aux plus hauts standards en matière d'animation en loisir, assurant ainsi un encadrement sécuritaire à des milliers de jeunes dans les camps de jour, les camps de vacances et tout autre milieu qui exige la présence d'une animation ».

Le Conseil québécois du loisir

Le Conseil québécois du loisir contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité. On retrouve une description détaillée du Programme DAFA à www.programmeDAFA.com. Le Programme DAFA bénéficie de l'appui financier de Québec en forme et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

- 30 -

Source : Conseil québécois du loisir

Information : Joëlle Boulet, conseillère en communication
jboulet@loisirquebec.com ou 514 252-3132 poste 3624

Hôte du